



## SÉCURITÉ LIÉE AUX POMPES À PERFUSION

### PRATIQUE ORGANISATIONNELLE REQUISE (POR)

Les pompes à perfusion permettent l'administration contrôlée et rigoureuse de liquides, de médicaments, de sang, de produits sanguins et d'éléments nutritifs par voie parentérale (signifie : toute voie d'administration au moyen d'injections intraveineuses, intramusculaires ou sous-cutanées).

Elles regroupent les pompes intraveineuses stationnaires et mobiles, les pompes d'analgésie contrôlées, les pompes épidurales, les pompes à insuline ainsi que les pompes à grand débit.

Leur utilisation est associée à des problématiques considérables de sécurité et peut causer des préjudices graves aux usagers. Dans le but de limiter ces risques, une démarche harmonisée a été établie pour une utilisation sécuritaire des pompes.

### DÉMARCHE HARMONISÉE

#### Formations

La formation et le perfectionnement sont primordiaux pour l'utilisation et le maintien des compétences. Cela permet aux professionnels d'utiliser les pompes à perfusion de façon sécuritaire, compte tenu des différents types et fabricants de pompes, du mouvement des membres de l'équipe entre les services et le recours à du personnel temporaire. Donc, une formation théorique et une formation pratique sont requises pour tous les nouveaux employés, ceux qui font partie du personnel temporaire, ceux qui reviennent d'un congé prolongé et ceux qui utilisent les pompes de façon ponctuelle.

La démarche comprend également la formation des usagers et des familles lorsqu'une pompe à perfusion contrôlée par l'utilisateur est utilisée. Les types de pompes à perfusion contrôlées par l'utilisateur sont : les pompes d'analgésie contrôlée, les pompes à insuline, les pompes pour dédiées à l'antibiothérapie. L'utilisateur et sa famille reçoivent une formation sur l'utilisation sécuritaire de la pompe et la documentation associée. L'enseignement donné à l'utilisateur et sa famille est consigné au dossier de l'utilisateur.



La démarche harmonisée comprend aussi l'évaluation des connaissances du personnel ainsi qu'un processus de signalement des problèmes liés aux pompes à perfusion.

### **Évaluation des connaissances et de la sécurité liée aux pompes à perfusion**

- L'évaluation des compétences doit être complétée suite à la formation initiale et aux deux ans. Elle permet d'identifier si un recyclage professionnel est requis. Dans l'affirmative, la formation ainsi que l'évaluation des connaissances doivent être réalisées de nouveau.
- La déclaration des incidents liés à la sécurité des usagers causés par l'utilisation des pompes à perfusion à l'aide du formulaire AH-223-1 et l'analyse de ces derniers.
- L'analyse des évaluations des compétences.
- L'examen des données tirées des pompes intelligentes.
- Les demandes de rétroaction aux usagers, aux familles et aux membres de l'équipe.

Lorsque l'analyse des problèmes de sécurité signalés indique que des améliorations sont requises, la formation doit être améliorée ou des ajustements doivent être apportés aux pompes à perfusion.



## **OUTILS CLINIQUES ET FORMATIONS**

### **Guides de l'utilisateur et aide-mémoire**

Les guides d'utilisation et les aide-mémoires des différentes pompes disponibles dans l'établissement se retrouvent sur la Zone CIUSSS via l'onglet [Organisation/Direction des soins infirmiers et de la santé physique/Dossiers transversaux \(Pompes à perfusion\)](#).

### **Formation théorique et évaluation des connaissances**

Les capsules de formations théoriques sur les différentes pompes ainsi que les évaluations des connaissances associées sont disponibles sur la plateforme l'[Environnement numérique d'apprentissage \(ENA\) provincial](#).

### **Formation pratique**

Une supervision directe est requise pour les nouveaux employés, ceux qui font partie du personnel temporaire, ceux qui reviennent d'un congé prolongé et ceux qui utilisent les pompes de façon ponctuelle. Une démonstration sur le fonctionnement de la pompe et une manipulation de la pompe sont requises.

### **Soutien clinique**

Pour toute question, veuillez contacter la conseillère en soins infirmiers de votre secteur d'activités.